



GALLOO ILE-DE-FRANCE

DIVISION NANTERRE

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

28 MAI 2013

DRE / Bureau de l'Environnement

Préfecture des Hauts de Seine

Direction de la Réglementation et de l'Environnement
Bureau de l'Environnement et des Installations classées
167-177, avenue Joliot Cuire
92013 NANTERRE Cedex

A l'attention de Monsieur le Préfet

Nanterre, le 23 mai 2013

Objet : dossier d'enregistrement

Monsieur le Préfet,

La société GALLOO ILE DE FRANCE souhaite implanter une activité d'entreposage, dépollution et démontage de Véhicules Hors d'Usage sur son site de NANTERRE dans le département des Hauts de Seine.

Au vu de la surface occupée par cette activité, elle est soumise à enregistrement pour la rubrique visée à la nomenclature des installations classées :

- 2712-1 : Installation d'entreposage, dépollution démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transport hors d'usage

Conformément aux exigences du livre V des parties législative et réglementaire, et plus spécifiquement aux articles R512-46-1 à R512-46-7 du Code de l'Environnement, ce dossier d'enregistrement comporte les éléments suivants : une présentation générale avec l'identité du demandeur, la localisation de l'installation, la description, la nature et le volume des activités ainsi que les rubriques de la nomenclature dont relève l'installation, un document justifiant du respect des prescriptions générales applicables à l'installation, les documents et éléments demandés à l'article 512-46-4 du Code de l'Environnement, les annexes avec notamment les cartes et plans demandés à l'article 512-46-4 du Code de l'Environnement.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Rik Debaere
Directeur Général